

PRÉSERVER ET
GÉRER LA RESSOURCE
EN EAU

PRÉSERVER ET GÉRER
LES MILIEUX NATURELS
AQUATIQUES

GÉRER LES RISQUES
MAJEURS

GOUVERNANCE
ET
COMMUNICATION

Document
de travail

SAGE

de la Haute-Somme

Elaboration du PAGD

Commission Thématique

Gestion de la ressource en eau

Président : Monsieur Jacques Mortier

Réunion du 26 juin 2013 à Péronne



PRÉSERVER ET
GÉRER LA RESSOURCE
EN EAU

PRÉSERVER ET GÉRER
LES MILIEUX NATURELS
AQUATIQUES

GÉRER LES RISQUES
MAJEURS

GOUVERNANCE
ET
COMMUNICATION

Enjeu 1 : Préserver et Gérer la Ressource en Eau

NUMÉRO	PROGRAMME D' ACTIONS DE L' ENJEU 1
1-a1	GÉRER LA SÉCURISATION DES CAPTAGES D' ALIMENTATION EN EAU POTABLE
1-a2	GÉRER LES CAPTAGES ABANDONNÉS OU EN PERSPECTIVE D' ABANDON
1-a3	PROTÉGER LES PÉRIMÈTRES DES AIRES D' ALIMENTATION DE CAPTAGES
1-a4	DÉVELOPPER LES INTERCONNEXIONS ENTRE LES RÉSEAUX D' EAU POTABLE
1-a5	ACCOMPAGNER LES SYNDICATS D' EAU POTABLE DANS L' AMÉLIORATION DES RÉSEAUX D' AEP
1-a6	ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS L' AMÉLIORATION DE L' ANC
1-a7	MOBILISER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA MISE EN PLACE DES ZONAGE D' ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES
1-a8	ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LE CHOIX DES AMÉNAGEMENTS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES
1-a9	SENSIBILISER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À LA RÉDUCTION DES PESTICIDES
1-a10	SENSIBILISER LES EXPLOITANTS D' INFRASTRUCTURES LINÉAIRES À LA RÉDUCTION DES PESTICIDES
1-a11	SENSIBILISER LES PARTICULIERS À LA RÉDUCTION DES PESTICIDES
1-a12	COMMUNIQUER AUPRÈS DE LA PROFESSION AGRICOLE SUR LES PROGRAMMES D' AIDES EXISTANTS QUANT À LA PRÉSERVATION DE L' ENVIRONNEMENT
1-a13	ACCOMPAGNER LA PROFESSION AGRICOLE DANS LA CONTRACTUALISATION DE MESURES AGRO- ENVIRONNEMENTALES
1-a14	ACCOMPAGNER LA RÉALISATION DE DIAGNOSTICS D' EXPLOITATION AGRICOLE
1-a15	ACCOMPAGNER LA DÉPOLLUTION DES SITES ET SOLS POLLUÉS
1-a16	AMÉLIORER LA GESTION DES REJETS DES PME ET DES PMI DANS LES MILIEUX AQUATIQUES
1-a17	AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS TOXIQUES EN QUANTITÉS DISPERSÉES
1-a18	GÉRER LES SÉDIMENTS POLLUÉS
1-a19	ACCOMPAGNER LES USAGERS DE L' EAU DANS LA RÉALISATION D' ÉCONOMIES



1-a1

GÉRER LA SÉCURISATION DES CAPTAGES
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Orientations de référence :

1A – Protéger la ressource en eau et les captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP)



Description de l'action

Contexte

La réglementation prévoit trois périmètres de protection : un périmètre de protection immédiate qui doit être acquise par la collectivité et réservée à la production d'eau, un périmètre de protection rapprochée où il est possible d'interdire et de réglementer certains types d'activités et un périmètre de protection éloignée qui est facultatif et qui permet seulement de rappeler la réglementation générale.

Sur le territoire du SAGE, 18 captages sont actuellement en perspective d'abandon compte tenu de la difficulté à mettre en place un périmètre de protection ou compte tenu des concentrations en nitrates et/ou produits phytosanitaires parfois trop proches des seuils de potabilité. Dans la mesure où la mise en place de nouveaux forages pour l'AEP est longue et complexe, il est préférable de protéger les captages existants, d'autant que certains de ces captages semblent difficilement remplaçables. A noter qu'environ 30 captages sur 80 ne sont pas encore dotés d'un périmètre de protection. La procédure est en cours pour certains.

Secteur géographique

Tous les captages non sécurisés

Objectif

Sécuriser les captages existants

Limitier l'abandon de forages existants et donc la création de nouveaux forages d'alimentation en eau potable .

Méthode proposée

- Acheter la mise en place des périmètres de protection des captages non sécurisés.
- Pour cela, un état des lieux de l'ensemble des captages et des démarches du DUP en cours doit être établi (mise à jour de l'état des lieux du SAGE réalisé en 2007)
- Elaborer une cartographie de l'ensemble des captages qu'ils soient actifs ou non et préciser s'ils sont dotés d'un périmètre de protection
- Accompagner les gestionnaires des captages dans la mise en place des périmètres de protection et des démarches qu'engendre ce type de procédure telle que les études nécessaires pour la définition du périmètre ou l'enquête publique
- Elaborer un guide de gestion des pollutions accidentelles sur les périmètres de protection des captages d'Alimentation en Eau Potable afin de définir la conduite à tenir en cas d'accident et/ou de pollution accidentelle. Ce guide sera réalisé conjointement à celui proposé dans la fiche 1-a2.

Maîtrise d'ouvrage potentielle AMEVA, Syndicats d'eau potable, EPCI, Communes

Partenaires techniques pressentis AMEVA, AEAP, CG, BRGM, ARS, Collectivités territoriales

Echéancier/Délai Lancement : 2014
Durée : 10 ans

Moyens humains 2 ETP

Budget Coût prévisionnel : € TTC
Financier potentiel : AEAP, CG

Indicateurs pressentis Nombre de captages sécurisés par rapport au
nombre de captages total
Etat d'avancement des procédures de protection

Mise en œuvre



1-a2

GÉRER LES CAPTAGES ABANDONNÉS OU EN PERSPECTIVE D'ABANDON

Orientations de référence :

1A – Protéger la ressource en eau et les captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP)



Description de l'action

Contexte

Dix-huit captages sont actuellement en perspective d'abandon sur le territoire du SAGE compte tenu de leur difficulté à mettre en place un périmètre de protection ou des concentrations en nitrates et/ou produits phytosanitaires parfois trop proches des seuils de potabilité ; d'autres sont déjà complètement abandonnés. Dans la mesure où la mise en place de nouveaux forages pour l'AEP est longue et complexe, il est préférable de protéger ces captages et de comprendre pourquoi certains ont été abandonnés, dans la mesure où les causes de l'abandon ne sont pas toujours connues.

Secteur géographique

Tous les captages abandonnés ou en perspective d'abandon

Objectif

Limiter l'abandon de forages existants et donc la création de nouveaux forages d'alimentation en eau potable .
Diagnostiquer l'origine de l'abandon des captages.

Méthode proposée

- Etat des lieux/diagnostic : Mettre à jour le diagnostic du SAGE réalisé en 2008/2009 sur l'état des captages d'AEP. Etablir le listing des captages abandonnés ou voués à l'abandon. Contacter les exploitants de ces captages pour connaître les raisons des risques de fermeture ou des abandons effectifs.
- Proposer des solutions adaptées à chaque situation : Sécuriser les captages abandonnés afin d'éviter que la nappe puisse être contaminée. En effet, des forages peuvent ne pas avoir été rebouchés ou mal rebouchés, la nappe est donc plus vulnérable. Inciter les anciens gestionnaires à reboucher correctement ces captages et les informer de leur responsabilité en cas de contamination.
- Evaluer les possibilités de réaffectation des captages si les conditions le justifient.
- Elaborer un guide de gestion des pollutions accidentelles sur les périmètres de protection des captages d'Alimentation en Eau Potable qu'ils soient abandonnés ou en perspective d'abandon afin de définir la conduite à tenir en cas d'accident et/ou de pollution accidentelle. Ce guide sera réalisé conjointement à celui proposé dans la fiche 1-a1.

Maîtrise d'ouvrage potentielle AMEVA, Syndicats d'eau potable, EPCI, Communes

Partenaires techniques pressentis AMEVA, AEAP, CG, BRGM, ARS, Collectivités territoriales

Echéancier/Délai Lancement : 2014
Durée : 10 ans

Moyens humains 2 ETP

Budget Coût prévisionnel : € TTC
Financier potentiel : AEAP, CG

Indicateurs pressentis Nombre de captages voués à l'abandon
Nombre de captages abandonnés dont l'origine de l'abandon a été diagnostiquée
Nombre de captages réhabilités

Mise en œuvre

1-a3

PROTÉGER LES PÉRIMÈTRES DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES (AAC)

Orientations de référence :

1A – Protéger la ressource en eau et les captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP)



Contexte

Dix-huit captages sont actuellement en perspective d'abandon sur le territoire du SAGE compte tenu de leur difficulté à mettre en place un périmètre de protection ou des concentrations en nitrates et/ou produits phytosanitaires parfois trop proches des seuils de potabilité. Dans la mesure où la mise en place de nouveaux forages pour l'Alimentation en Eau Potable est longue et complexe, il est préférable de protéger les captages existants, d'autant que certains de ces captages semblent difficilement remplaçables. A noter que les causes de l'abandon ne sont pas toujours connues.

Secteur géographique

Tous les captages d'AEP

Objectif

Préserver la qualité de la ressource en eau

Mettre en place une sensibilisation sur les bassins d'alimentation de captages

Méthode proposée

Maîtrise d'ouvrage potentielle AMEVA, Syndicats d'eau potable, EPCI, Communes

Partenaires techniques pressentis AMEVA, AEAP, CG, BRGM, ARS, Collectivités territoriales

Echéancier/Délai Lancement : 2014
Durée : 10 ans

Moyens humains 2 ETP

Budget Coût prévisionnel : € TTC
Financier potentiel : AEAP, CG

Indicateurs pressentis Nombre de captages sécurisés
Nombre de captages voués à l'abandon
Nombre de captages abandonnés



Description de l'action

Mise en œuvre

1-a4

DÉVELOPPER LES INTERCONNEXIONS ENTRE LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Orientations de référence :

1A – Protéger la ressource en eau et les captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP)



Description de l'action

Contexte

Le territoire du SAGE de la Haute Somme compte 30 syndicats d'eau potable, ainsi que des communes qui gèrent l'eau potable en régie. La multitude de ces structures implique que certaines n'exploitent qu'un seul captage isolé. En cas de pollution, de manque d'eau ou de problème technique sur un forage, l'alimentation en eau potable peut devenir problématique voire impossible. L'interconnexion entre structures exploitants les captages d'eau potable peut donc être une solution en cas de difficulté.

Secteur géographique

Les secteurs où un unique captage alimente une ou plusieurs communes.
Les forages affichant des concentrations en nitrates ou en produits phytosanitaires proches des seuils de potabilité.

Objectif

Garantir une eau conforme aux normes de potabilité et en quantité suffisante, de façon pérenne.

Méthode proposée

- Communiquer auprès des gestionnaires de captages d'AEP sur les avantages de l'interconnexion et les besoins
- Mettre à jour les différents schémas directeurs d'eau potables identifiés et vérifier pourquoi ils n'ont pas été mis en application
- Identifier les réseaux à connecter en fonction de la vulnérabilité des forages (isolement, seuils de potabilité de certaines substances proches des normes, etc.)
- Déterminer les modalités techniques et administratives envisageables sur ces réseaux
- Proposer un projet technique précis de raccordement (point d'interconnexion, aménagements nécessaires, débits maximums prélevables, négociation avec les structures voisines, etc.)
- Déterminer les modalités de mise en œuvre de l'interconnexion : date de mise en service, travaux éventuels, dans quels cas l'interconnexion pourra être activée, etc.
- Déclarer l'interconnexion à l'Agence Régionale pour la Santé.

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle AMEVA, Syndicats d'eau potable, EPCI, Communes

Partenaires techniques pressentis AMEVA, AEAP, CG, ARS, Collectivités

Echéancier Lancement : 2014
Durée : 3 ans

Moyens 1 ETP

Budget Coût prévisionnel : € TTC
Financier potentiel : AEAP

Indicateurs pressentis Nombre d'interconnexions créées
Nombre de communes interconnectées



1-a5

ACCOMPAGNER LES SYNDICATS D'EAU POTABLE DANS L'AMÉLIORATION DES RÉSEAUX D'AEP

Orientations de référence :

1F - Optimiser l'utilisation de la ressource et stabiliser la consommation

Description de l'action

Contexte

De façon globale, tous usages confondus, les volumes d'eau prélevés chaque année sur le territoire du SAGE de la Haute Somme augmentent (30 millions de m³ en moyenne annuellement). Bien que la nappe de la Craie soit productive, il semble primordial de stabiliser les prélèvements afin que la pression exercée sur la nappe n'augmente pas et donc d'améliorer le rendements des réseaux d'Alimentation en Eau Potable où de nombreuses fuites existent.

Secteur géographique

Ensemble du territoire

Objectif

Réhabiliter les réseaux d'AEP pour sécuriser la qualité et la quantité de l'AEP

Méthode proposée

- Communiquer auprès des gestionnaires d'eau potable et des élus sur les avantages du renouvellement des réseaux d'AEP sujets à des fuites très coûteuses pour les administrés
- Réaliser un diagnostic des réseaux d'eau potable (reprise de l'existant : caractéristiques des réseaux, repérage des fuites sous SIG, branchements en plomb, évaluation de l'état des canalisations et de leur vieillissement, etc.)
- Définir et mettre en œuvre les moyens d'amélioration avec les structures gestionnaires, en réalisant un programme pluriannuel de renouvellement du réseau, par tranches :
 - . renouveler les canalisations les plus anciennes et les plus défectueuses
 - . remplacer les branchements en plomb
- Mettre en place un programme de suivi et de surveillance :
 - . actualiser régulièrement l'état des lieux et suivre l'évolution des rendements des réseaux
 - . rechercher et réparer les fuites (la recherche et le colmatage des fuites sont efficaces et rentables car les pertes d'eau coûtent cher)

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle AMEVA, EPCI, Communes, CG ?

Partenaires techniques pressentis AMEVA, AEAP, CRP, CG, Collectivités, Syndicats d'eau potable

Echéancier/Délai

Lancement : 2015
Durée : 10 ans

Moyens humains 1 ETP

Budget

Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : AEAP, Etat, CG ?

Indicateurs pressentis

Proportion de syndicats qui ont effectués un diagnostic des réseaux
Evolution des rendements des réseaux

1-a6

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS L'AMÉLIORATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Orientations de référence :

1B – Lutter contre les pollutions diffuses d'origine domestique

2C – Contribuer à l'atteinte et au maintien d'une eau de bonne qualité assurant une bonne fonctionnalité des milieux



Description de l'action

Contexte

L'Assainissement Non Collectif (ANC) concerne 74 % des communes de la Haute Somme. Les habitations doivent être équipées d'une installation de traitement des eaux usées autonome et conforme à la réglementation. Cependant, les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) mis en place afin de vérifier, en partie, cette conformité font part de 80 % de non-conformités sur les installations diagnostiquées. Ces non-conformités peuvent avoir un impact plus ou moins important sur la ressource en eau, qu'il s'agisse des milieux superficiels ou des eaux souterraines. Les SPANC font part de rejets directs dans les rivières ou les caniveaux, des puits d'infiltration dans la nappe, etc. Par ailleurs, la gestion des matières de vidange des installations d'ANC est actuellement peu gérée et les fosses sont régulièrement vidées par des vidangeurs non agréés. La mise aux normes des installations d'ANC est une obligation réglementaire.

Secteur géographique

Tout le territoire (74 % des communes sont zonées en non collectif).

Objectif

Mettre aux normes les installations d'ANC afin de préserver/améliorer la qualité de la ressource en eau.

Méthode proposée

- Finaliser les diagnostics des SPANC afin de repérer les « points noirs » ayant un impact direct sur la ressource en eau.
- Informer les particuliers (réunion publique, plaquette d'information) sur leurs obligations de mises aux normes, l'impact des non-conformités sur la ressource en eau, les possibilités de subventions pour la réhabilitation, l'élimination des matières de vidange
- Repérer les zones vulnérables (proximité d'un captage d'eau potable, cours d'eau, milieux humides, etc.). Etablir une hiérarchie des zones les plus vulnérables aux moins vulnérables afin de définir des priorités d'actions.
- Réaliser un diagnostic plus précis sur les « points noirs » identifiés afin de déterminer les travaux à réaliser et leur coût.
- Contrôler les installations après le délai légal de mise aux normes
- Lorsque les travaux sont réalisés par un particulier, les faire agréer par le SPANC en place.

Maîtrise d'ouvrage potentielle

ECPI, Communes, Syndicats d'assainissement, SPANC

Partenaires techniques pressentis

AMEVA, AEAP, CRP, CG, DDT (MISEN), Collectivités territoriales, SATESE, SATEGE

Echéancier/Délai

Lancement : 2014
Durée : 5 ans

Moyens humains

2 ETP

Budget

Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : AEAP, CG

Indicateurs pressentis

Nombre d'installations d'ANC mises aux normes

Mise en œuvre



1-a7

MOBILISER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA MISE EN PLACE DES ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Orientations de référence :

1B – Lutter contre les pollutions diffuses d'origine domestique

3A – Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols

3B – Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs



Description de l'action

Contexte

La majeure partie des communes du SAGE ne gère pas ou peu les eaux pluviales. Parmi les communes ayant répondu à l'enquête menée par le SAGE, 89 % ont indiqué que les eaux pluviales de leur territoire étaient directement rejetées vers les milieux naturels, 2 % ont indiqué qu'elles les récupéraient pour les utiliser et 6 % les envoient dans les stations d'épuration.

Le plus souvent, les eaux pluviales sont donc évacuées directement vers les fossés, les cours d'eau ou les étangs. Du fait du ruissellement sur les chaussées, ces eaux se chargent en éléments polluants comme les hydrocarbures ou les métaux, ce qui dégrade la qualité des milieux aquatiques. Il est d'autant plus compliqué de gérer ces eaux que 10 réseaux d'assainissement sur 27 sont unitaires et 5 sont mixtes.

La réalisation de ce zonage relève de la réglementation.

Ajouter le contexte SDAGE.

Secteur géographique

Ensemble du territoire. Priorité 1 : les communes situées dans les fonds de vallées. Priorité 2 : les autres communes.

Objectif

Doter chaque commune d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales

- Réaliser un état des lieux des zonages réalisés par les communes, vérifier comment ces zonages ont été faits et ce qu'ils comprennent
- Identifier les communes les plus impactantes sur la ressource eau (communes en fond de vallée ne gérant pas les eaux pluviales) → identifier les « points noirs » du territoire
- Communiquer auprès des communes et/ou des intercommunalités sur les possibilités de réaliser leur zonage d'assainissement des eaux pluviales et sur ses avantages (aussi bien au niveau des risques de ruissellement qu'au niveau de la dégradation de la ressource en eau).
- Cartographier le réseau des eaux pluviales de la commune (réseau collectif, unitaire, séparatif) ainsi que l'ensemble des ouvrages de stockage et leur état, identifier avec la commune les dysfonctionnements. Prendre en compte les ouvrages non communaux tels que les ouvrages de stockage des autoroutes, notamment au niveau des étangs de la Haute Somme.
- Identifier les enjeux de la gestion des eaux pluviales et établir une hiérarchie des zones les plus vulnérables aux moins vulnérables.
- Prendre en compte les eaux pluviales dans les futurs projets urbains et infiltrer les eaux à la parcelle lorsque cela est techniquement réalisable.
- Définir les aménagements à mettre en place sur la commune et/ou à restaurer/entretenir pour optimiser la gestion des eaux pluviales et réduire leur impact sur les milieux naturels aquatiques ainsi que sur les risques de ruissellement et d'inondation.
- Accompagner les communes dans la définition des aménagements qui peuvent être mis en place sur leur territoire.

Méthode proposée

Maîtrise d'ouvrage potentielle EPCI, Communes

Partenaires techniques pressentis AMEVA, AEAP, DDT, CG, EPCI, Communes

Echéancier Lancement : 2015
Durée : 5 ans

Moyens humains 1 ETP

Budget Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : CG, AEAP, CRP, EPCI

Indicateur pressenti Nombre de zonage d'assainissement pluvial réalisé

Mise en œuvre



1-a8

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LE CHOIX DES AMÉNAGEMENTS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Orientations de référence :

1B – Lutter contre les pollutions diffuses d'origine domestique

3A – Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols

3B – Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs

Description de l'action

Contexte

La majeure partie des communes du SAGE ne gère pas ou peu les eaux pluviales. Parmi les communes ayant répondu à l'enquête menée par le SAGE lors du diagnostic du territoire, 89 % ont indiqué que les eaux pluviales de leur territoire étaient directement rejetées vers les milieux naturels, 2 % ont indiqué qu'elles les récupéraient pour les utiliser et 6 % les envoient vers les stations d'épuration.

Le plus souvent, les eaux pluviales sont donc évacuées directement vers les fossés, les cours d'eau ou les étangs. Du fait du ruissellement sur les chaussées, ces eaux se chargent en éléments polluants comme les hydrocarbures ou les métaux, ce qui dégrade la qualité des milieux aquatiques.

En complément de la réalisation des zonages d'assainissement pluvial, il peut être intéressant d'accompagner les collectivités dans leur choix d'installation d'aménagements de gestion des eaux pluviales.

Secteur géographique

Ensemble du territoire. Priorité 1 : les communes situées dans les fonds de vallées. Priorité 2 : les autres communes.

Objectif

Réduire l'apport d'eaux pluviales « polluées » dans les milieux aquatiques

Méthode proposée

- Etude bibliographique sur les petits aménagements existants et réalisables
- Sensibilisation des communes sur les objectifs et l'utilité de gérer les eaux pluviales
- Etat des lieux et cartographie des aménagements existants sur les communes,
- Diagnostic de la fonctionnalité des aménagements existants
- Etude de la vulnérabilité des milieux naturels aquatiques par rapport aux rejets d'eaux pluviales (prise en compte de la connaissance locale par rapport aux rejets dans les milieux)
- Proposition/accompagnement des collectivités dans le choix des aménagements à réaliser
- Accompagnement des collectivités quant à la faisabilité des travaux

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle

AMEVA, EPCI, Communes

Partenaires techniques pressentis

AMEVA, AEAP, DDT (police de l'eau), CG, EPCI, Communes

Echéancier/Délai

Lancement : 2016
Durée : 5 ans

Moyens humains

1 ETP

Budget

Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : CG, AEAP, EPCI

Indicateurs pressentis

Nombre de communes équipées d'aménagements de gestion des eaux pluviales

1-a9

SENSIBILISER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À LA RÉDUCTION DES PESTICIDES

Orientations de référence :

1E – Lutter contre l'utilisation de produits phytosanitaires en zones non agricoles

2C – Contribuer à l'atteinte et au maintien d'une eau de bonne qualité assurant une bonne fonctionnalité des milieux

Description de l'action

Contexte

Les concentrations en produits phytosanitaires sont importantes dans la majorité des cours d'eau du territoire du SAGE, notamment à l'aval de Saint-Quentin, ainsi que dans les eaux souterraines sur 48 % des stations de mesures. Il semble important que les collectivités territoriales puissent agir en réduisant leur consommation de pesticides pour l'entretien des espaces verts et en mettant en place des techniques alternatives adaptées à leurs besoins et leurs moyens. Les communes du territoire sont souvent assez peu informées des méthodes non chimiques existantes et des risques que présentent l'utilisation des produits phytosanitaires pour la santé et pour l'environnement. Pour cela, une charte d'entretien des espaces publics a été mise en place par la Région. A noter que des actions sont menées en parallèle avec la profession agricole.

Secteur géographique

Ensemble du territoire. Priorité 1 : communes de plus de 1000 habitants. Priorité 2 : les autres communes.

Objectif

Ne plus utiliser de produits phytosanitaires dans les collectivités territoriales

Méthode proposée

- Former/sensibiliser les collectivités vis-à-vis de l'utilisation des pesticides et des risques que cela engendre
- Etat des lieux des pratiques actuelles des communes, souhait des pratiques d'entretien futures
- Communiquer sur la charte d'entretien des espaces publics et les possibilités financières que celle-ci occasionne
- Accompagner les agents dans les choix d'entretien
- Classer les zones à entretenir selon le risque de contamination des eaux, et adapter les pratiques d'entretien en fonction de la sensibilité de ces zones
- Suivre la mise en place et le respect du plan de désherbage dans les années suivant sa réalisation
- Assurer la communication auprès de l'ensemble des élus, agents et habitants

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle

AMEVA, EPCI, Communes, Syndicats d'eau potable

Partenaires techniques pressentis

AMEVA, AEAP, CRP, CG, FREDON Picardie, Collectivités territoriales

Echéancier/Délai

Lancement : 2014 (*action pilote lancée sur 4 communes du SAGE en 2010*)

Durée : 4 ans (renouvelable)

Moyens humains

1 ETP l'année de lancement
0,5 ETP les années suivantes

Budget

Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : AEAP, CRP, Maîtres d'ouvrage, collectivités

Indicateurs pressentis

Nombre de plans de désherbage réalisés
Nombre de communes n'utilisant plus de produits phytosanitaires

1-a10**SENSIBILISER LES EXPLOITANTS D'INFRASTRUCTURES LINÉAIRES À LA RÉDUCTION DES PESTICIDES**

Orientations de référence :

1E – Lutter contre l'utilisation de produits phytosanitaires en zones non agricoles

2C – Contribuer à l'atteinte et au maintien d'une eau de bonne qualité assurant une bonne fonctionnalité des milieux

Description de l'action

Contexte

Les concentrations en produits phytosanitaires sont importantes dans la majorité des cours d'eau du territoire du SAGE, notamment à l'aval de Saint-Quentin, ainsi que dans les eaux souterraines sur 48 % des stations de mesures. En parallèle du travail entrepris avec les collectivités et les exploitants agricoles, il semble important de sensibiliser les exploitants d'infrastructures linéaires (Sanef, SNCF et Conseils Généraux) sur les possibilités de réduction d'utilisation de pesticides. A noter que ces structures ont parfois déjà entrepris de réduire cette consommation, il semble primordial de les inciter à continuer dans cette direction et à valoriser les actions qu'ils mènent.

Secteur géographique

Ensemble du territoire.

Objectif

Réduire au maximum l'utilisation des produits phytosanitaires par les exploitants d'infrastructures linéaires

Méthode proposée

- Former/sensibiliser les exploitants d'infrastructures linéaires vis-à-vis de l'utilisation des pesticides et des risques que cela engendre pour l'environnement mais aussi pour la santé des applicateurs
- Etat des lieux des pratiques actuelles des exploitants d'infrastructures linéaires, souhait et possibilités quant aux pratiques d'entretien futures
- Accompagner les agents dans la réalisation d'un classement des zones à entretenir selon le risque de contamination des eaux, mais aussi par rapport à l'aspect sécurité sur les réseaux de communication
- Accompagner les agents dans les choix d'entretien les plus adaptés aux différents zones définies, adapter les pratiques d'entretien en fonction de la sensibilité de ces zones
- Assurer la communication auprès de la population afin que le côté esthétique d'une méthode alternative laissant pousser l'herbe soit accepté
- Valoriser les méthodes alternatives mises en place

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle

AMEVA ?, SNCF, Sanef, Conseils Généraux

Partenaires techniques pressentis

AMEVA, AEAP, CRP, CG, FREDON Picardie

Echéancier/Délai

Lancement : 2016

Durée : 3 ans

Moyens humains

0,5 ETP l'année de lancement

Budget

Coût prévisionnel : € TTC

Financeurs potentiels : SNCF, Sanef, CG

Indicateurs pressentis

Programme de réduction engagé par les infrastructures linéaires
Actions de communication réalisées

1-11

SENSIBILISER LES PARTICULIERS À LA RÉDUCTION DES PESTICIDES

Orientations de référence :

1E – Lutter contre l'utilisation de produits phytosanitaires en zones non agricoles

2C – Contribuer à l'atteinte et au maintien d'une eau de bonne qualité assurant une bonne fonctionnalité des milieux

Description de l'action

Contexte

Les concentrations en produits phytosanitaires sont importantes dans la majorité des cours d'eau du territoire du SAGE, notamment à l'aval de Saint-Quentin, ainsi que dans les eaux souterraines sur 48 % des stations de mesures. Les particuliers, à côté des collectivités, des agriculteurs et des exploitants d'infrastructures linéaires, font partie des utilisateurs de produits phytosanitaires. Par manque d'information, leurs pratiques sont souvent inadaptées et peuvent contaminer l'environnement et mettre leur santé en danger, il est donc nécessaire de mener des actions de sensibilisation auprès des jardiniers amateurs.

Secteur géographique Ensemble du territoire.

Objectif

Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires par les particuliers

- Réaliser et distribuer des plaquettes d'information aux riverains afin de les sensibiliser sur l'utilisation des pesticides et sur les risques que cela engendre pour l'environnement mais aussi pour leur propre santé (intégrer les pratiques de stockage, de « bonne utilisation » et d'élimination de ces produits)
- Communiquer, par le biais de cette plaquette, sur les pratiques alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires, qu'il s'agisse d'entretien des espaces verts ou de l'entretien du potager. Mettre à disposition des conseils techniques.
- Réaliser des actions de communication sur le terrain ou par le biais de réunion reprenant les informations de la plaquette quant aux risques engendrés par les pesticides et aux techniques alternatives existantes
- Réalisation et mise à disposition de panonceaux et/ou d'autocollants pour les habitants afin de leur permettre d'afficher leur volonté de réduire l'utilisation de pesticides dans leur commune et de valoriser leurs efforts
- Installer des panneaux de communication dans la commune valorisant les actions mises en place par la commune, ce qui peut servir d'exemple et permettre d'inciter les jardiniers à en faire de même

Méthode proposée

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle AMEVA, collectivités

Partenaires techniques pressentis AMEVA, AEAP, CRP, CG, FREDON Picardie, CPIE

Echéancier/Délai Lancement : 2015
Durée : 3 ans (renouvelable)

Moyens humains 0,5 ETP l'année de lancement

Budget Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : AEAP, CRP

Indicateurs pressentis Réalisation d'outils de communication

1-a12

COMMUNIQUER AUPRÈS DE LA PROFESSION AGRICOLE SUR LES PROGRAMMES D'AIDES EXISTANTS QUANT À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Orientations de référence :

1C – Lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole

2C – Contribuer à l'atteinte et au maintien d'une eau de bonne qualité assurant une bonne fonctionnalité des milieux

Description de l'action

Contexte

Le territoire du SAGE de la Haute Somme est composé à 78 % de terres agricoles. L'agriculture est l'activité prépondérante du territoire, notamment avec les plateaux céréaliers du Santerre et du Vermandois. L'agriculture est le premier consommateur de produits phytosanitaires. Cette activité est, en partie, à l'origine de pollutions diffuses, qui dégradent la qualité des eaux, qu'elles soient souterraines ou superficielles. A noter que les collectivités et les gestionnaires d'espaces verts utilisent également des produits phytosanitaires.

Dans la mesure où l'alimentation en eau potable se fait grâce à la nappe de Craie, il est primordial de la préserver et de limiter les apports en substances chimiques. Bien que les pratiques agricoles évoluent en ce sens depuis plusieurs années, des efforts doivent perdurer tant au niveau de la fertilisation qu'au niveau de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Secteur géographique Ensemble du territoire

Objectif

Réduire l'utilisation de molécules chimiques
Protéger la ressource en eau

Méthode proposée

- Réaliser chaque année des réunions d'information auprès de la profession agricole afin de les sensibiliser à l'ensemble des programmes d'aides financières existants, quant à la protection de la ressource en eau et de l'environnement dans son ensemble (MAE-t, PVE, PEA, Contrats gestion de territoire, etc.)
- Elaborer chaque année et envoyer par courrier à l'ensemble des agriculteurs du territoire une plaquette reprenant l'ensemble de ces dispositifs d'aides
- Rencontrer les exploitants agricoles sur leur exploitation s'ils le souhaitent afin de leur donner plus d'informations et de définir avec eux les mesures d'aides qui pourraient être intéressantes pour eux (prise en compte des enjeux environnementaux et économiques)
- Mettre à jour cette fiche chaque année en fonction des nouveaux programmes d'aides et/ou des aides supprimées

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle

AMEVA, collectivités territoriales, EPCI, syndicats d'eau potable

Partenaires techniques pressentis

AMEVA, AEAP, CRP, DRAAF, DDT, Collectivités territoriales, chambres d'agriculture, groupements d'exploitants agricoles

Echéancier/Délai

Lancement : 2013
Durée : 6 ans (renouvelable)

Moyens humains

1 ETP

Budget

Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : AEAP, CRP, Etat

Indicateurs pressentis

Nombre de réunions réalisées annuellement
Nombre de contrats agricoles signés

1-a13

ACCOMPAGNER LA PROFESSION AGRICOLE DANS LA CONTRACTUALISATION DE MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

Orientations de référence :

1C – Lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole

2C – Contribuer à l'atteinte et au maintien d'une eau de bonne qualité assurant une bonne fonctionnalité des milieux

Description de l'action

Contexte

Le territoire du SAGE de la Haute Somme est composé à 78 % de terres agricoles. L'agriculture est l'activité prépondérante du territoire, notamment avec les plateaux céréaliers du Santerre et du Vermandois. L'agriculture est le premier consommateur de produits phytosanitaires. Cette activité est, en partie, à l'origine de pollutions diffuses, qui dégradent la qualité des eaux, qu'elles soient souterraines ou superficielles. A noter que des actions sont menées en parallèle avec les collectivités, les exploitants d'infrastructures linéaires et les particuliers qui utilisent également des produits phytosanitaires.

Dans la mesure où l'alimentation en eau potable se fait grâce à la nappe de Craie, il est primordial de la préserver et de limiter les apports en substances chimiques. Bien que les pratiques agricoles évoluent en ce sens depuis plusieurs années, les efforts doivent perdurer tant au niveau de la fertilisation qu'au niveau de l'utilisation de produits phytosanitaires. Ceci peut être mise en place grâce à la contractualisation de Mesures Agro-environnementales (MAE). Afin que les agriculteurs puissent avoir accès aux MAE, un opérateur MAE doit être agréé sur le territoire.

Secteur géographique

Ensemble du territoire

Objectif

Réduire l'utilisation d'intrants

Méthode proposée

- Communiquer auprès des exploitants agricoles sur des retours d'expérience allant vers la réduction de l'utilisation de substances chimiques voire l'agriculture biologique
- Réaliser un bilan avec les exploitants agricoles sur leurs pratiques actuelles et les possibilités de réduction d'utilisation d'intrants
- Inciter à la réduction des pollutions ponctuelles ou accidentelles par le biais de réalisation de diagnostic des pulvérisateurs par un organisme agréé, de stockage des substances chimiques dans des locaux aménagés, etc.
- Inciter à la diminution des pollutions diffuses par le biais de contractualisation de mesures engageant sur la réduction des doses de traitement et/ou de fertilisation, en incitant à utiliser des techniques alternatives → travailler avec la profession sur les mesures les plus adaptées à leurs pratiques actuelles et à leurs objectifs futurs.

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle

AMEVA, collectivités territoriales, EPCI, syndicats d'eau potable, opérateurs MAE-t

Partenaires techniques pressentis

AMEVA, AEAP, CRP, DRAAF, DDT, Collectivités territoriales, chambres d'agriculture, groupements d'exploitants agricoles

Echéancier/Délai

Lancement : 2013
Durée : 6 ans (renouvelable)

Moyens humains

1 ETP

Budget

Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : AEAP, CRP, Etat

Indicateurs pressentis

Nombre de contrats agricoles signés
Nombre d'exploitations converties au bio

1-a14**ACCOMPAGNER LA RÉALISATION DE DIAGNOSTICS
D'EXPLOITATION AGRICOLE**

Orientations de référence :

1C – Lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole

2C – Contribuer à l'atteinte et au maintien d'une eau de bonne qualité assurant une bonne fonctionnalité des milieux

Description de l'action**Contexte**

Le territoire du SAGE de la Haute Somme est composé à 78 % de terres agricoles. L'agriculture est l'activité prépondérante du territoire.

Dans la mesure où l'alimentation en eau potable se fait grâce à la nappe de Craie, il est primordial de la préserver et de limiter les apports en substances chimiques. Bien que les pratiques agricoles évoluent en ce sens depuis plusieurs années, des efforts doivent perdurer tant au niveau des pratiques agricoles en elles-mêmes qu'au niveau des corps de ferme. Le territoire du SAGE compte un peu plus de 1000 exploitations sur l'ensemble des 4 départements. Il semble donc intéressant de réaliser un diagnostic des exploitations.

Secteur géographique

Priorité 1 : Exploitations situées en fond de vallée ou dans l'aire d'alimentation d'un captage. Priorité 2 : toutes les exploitations du territoire

Objectif

Limiter les risques de contamination des milieux aquatiques et de la ressource en eau

Méthode proposée

- Mettre à jour le listing des exploitants agricoles du territoire du SAGE
- Définir quelles sont les exploitations à diagnostiquer prioritairement en fonction de la vulnérabilité de la ressource en eau
- Réaliser des réunions d'informations par sous-bassin versant afin d'expliquer aux exploitants agricoles l'objectif d'un diagnostic agricole et les enjeux environnementaux
- Proposer aux exploitants agricoles volontaires un entretien et une visite de leurs parcelles afin de faire un diagnostic de leurs pratiques, de leur corps de ferme et des bâtiments
- Réaliser une analyse de ces visites afin de proposer des améliorations aux exploitants agricoles
- Réaliser une restitution du diagnostic de l'exploitation à l'agriculteur, lui proposer un programme d'actions conciliant l'efficacité agronomique, économique et environnementale

Mise en œuvre**Maîtrise d'ouvrage potentielle**

AMEVA, Syndicats d'eau potable ou gestionnaires d'eau potable

Partenaires techniques pressentis

AMEVA, AEAP, CRP, DRAAF, DDT, Collectivités territoriales, chambres d'agriculture, groupements d'exploitants agricoles, exploitants agricoles

Echéancier/Délai

Lancement : 2015
Durée : 5 ans

Moyens humains

1 ETP

Budget

Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : AEAP, CRP, CG, Etat, Europe

Indicateurs pressentis

Nombre de diagnostics réalisés annuellement

1-a15

ACCOMPAGNER LA DÉPOLLUTION DES SITES ET SOLS POLLUÉS

Orientations de référence :

1D – Lutte contre les pollutions d'origine industrielle



Description de l'action

Contexte

Le diagnostic réalisé dans le cadre du SAGE a mis en évidence la présence de 17 sites et sols pollués sur son territoire, dont 6 sur Saint-Quentin. Parmi ces 17 sites recensés par la base de données BASOL, il est précisé que 6 polluent la nappe et/ou les sols. Est également mentionné le site Spedilec sur Saint-Quentin à l'origine d'une importante pollution aux PCB dans les sédiments de la Somme rivière. Cette pollution aux PCB est la plus importante du bassin Artois-Picardie.

Les sites et sols pollués sont cadrés par la réglementation, cependant la CLE a souhaité inscrire cette action dans le PAGD afin de mobiliser les acteurs du territoire quant à cette problématique.

Secteur géographique

Priorité 1 : Sites et sols pollués à l'origine d'une pollution de la nappe et/ou des sols ou à proximité de cours d'eau ou milieux humides en priorité (Chaulnes, Eppeville, Nesle, Saint-Quentin, Ham, Corbie). Priorité 2 : Les autres sites.

Objectif

Dépolluer les sites et sols pollués du territoire

Méthode proposée

- Mise à jour de l'état des lieux du SAGE réalisé en 2008/2009, à partir des bases de données BASOL et BASIAS.
- Porter à connaissance l'existence et la localisation des sites et sols pollués
- Etablir des priorités d'actions entre les sites en fonction des contaminations qu'ils engendrent, de leur localisation, de la proximité de milieux aquatiques, de captages d'eau potable, de la profondeur de la nappe, etc.
- Planifier leur réhabilitation, le suivi de cette réhabilitation et communiquer avec les acteurs locaux sur ces sites et les risques qu'ils engendrent

Maîtrise d'ouvrage potentielle AMEVA, Exploitants des sites et sols pollués

Partenaires techniques pressentis AMEVA, AEAP, DREAL (ancien service DRIRE), CCI, BRGM, CRP

Echéancier/Délai Lancement : 2015
Durée : 4 ans

Moyens humains 0,5 ETP

Budget Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : AEAP, Exploitants actuels ou anciens, CCI

Indicateurs pressentis Nombre de sites réhabilités

Mise en œuvre

1-a16

AMÉLIORER LA GESTION DES REJETS DES PME ET DES PMI DANS LES MILIEUX AQUATIQUES

Orientations de référence :

1D – Lutter contre les pollutions d'origine industrielle

Description de l'action

Contexte

De nombreuses PME/PMI sont présentes sur le territoire du SAGE, toutes n'ont pas été recensées dans le cadre du SAGE. Elles sont moins réglementées que les ICPE et peuvent présenter un risque non négligeable pour la ressource en eau de surface essentiellement. Elles peuvent notamment impacter des cours d'eau du territoire qui servent parfois d'exutoires aux effluents industriels. Ceci est d'autant plus problématique en période estivale où les milieux sont plus vulnérables puisque la dilution des rejets est plus faible.

Secteur géographique

Ensemble du territoire. Priorité 1 : PME/PMI situées dans les fonds de vallée. Priorité 2 : les autres PME/PMI

Objectif

Améliorer la gestion des rejets des PME et PMI

Remarque : cette fiche action concerne les rejets directs vers les milieux naturels

Méthode proposée

- Créer une base de données faisant état de toutes les PME/PMI présentes sur le bassin, les localiser, identifier leur activité, préciser si elles effectuent des rejets vers le milieu naturel ou vers un réseau d'assainissement, préciser la nature de ces rejets et l'impact qu'ils peuvent occasionner, indiquer la qualité du milieu récepteur, préciser si le milieu rencontre des problèmes d'étiage récurrents.
- Veiller à ce que la qualité des rejets (ponctuels et diffus) ne soit pas inférieure à celle du milieu récepteur, en priorité en période d'étiage.
- Accompagner/inciter les PME/PMI à réduire leurs rejets vers les milieux naturels aquatiques et/ou à réduire l'impact de ces rejets en les traitant au préalable.

Maîtrise d'ouvrage potentielle AMEVA

Partenaires techniques pressentis AMEVA, AEAP, CRP, DREAL (ancien service DRIRE), DDT, CCI

Echéancier/Délai Lancement : 2014
Durée : 6 ans

Moyens humains 1 ETP

Budget Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : AEAP, CRP, CCI

Indicateurs pressentis Pourcentage de PME/PMI effectuant des rejets dans les milieux aquatiques
Pourcentage de rejets traités

Mise en œuvre

1-a17

AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS TOXIQUES EN QUANTITÉS DISPERSÉES

Orientations de référence :

1D – Lutter contre les pollutions d'origine industrielle

Description de l'action

Contexte

Les ménages, les petites et moyennes entreprises, les lycées, les laboratoires, les agriculteurs ou encore les artisans, produisent des déchets dangereux qui peuvent être toxiques pour l'homme et pour l'environnement. Les faibles quantités générées et la dispersion des acteurs sur le territoire engendrent une gestion complexe. Un accompagnement peut donc s'avérer utile pour les aider à optimiser les flux et limiter les risques.

Ces Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD) sont soumis aux dispositions réglementaires générales contenues dans le Code de l'Environnement, cependant des difficultés de gestion existent compte tenu du manque d'information des « producteurs » de DTQD. Le SAGE peut servir de relai d'information sur le territoire auprès des « producteurs ».

Secteur géographique

Ensemble du territoire

Objectif

Améliorer la collecte des DTQD afin d'éviter leur dispersion et l'éventuelle contamination de la ressource en eau

Méthode proposée

- Informer/sensibiliser/former les producteurs de DTQD en matière d'environnement et de gestion des DTQD
- Organiser des réunions d'informations des professionnels par branche d'activité
- Distribuer des fiches techniques informatives par rapport à la gestion de ce type de déchet, aux possibilités d'élimination et aux lieux de collecte
- Réaliser un diagnostic des modes de gestion actuelles des professionnels quant aux DTQD
- Proposer des améliorations de gestion

Maîtrise d'ouvrage potentielle

AMEVA, EPCI, Collectivités, PME/PMI, laboratoires, lycées, agriculteurs, artisans

Partenaires techniques pressentis

AMEVA, AEAP, CG, Collectivités, Services de l'Etat (police de l'eau)

Echéancier/Délai

Lancement : 2016
Durée : 3 ans

Moyens humains

0,5 ETP

Budget

Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : AEAP, EPCI

Indicateurs pressentis

Réalisation d'actions de communication

Mise en œuvre

1-a18 GÉRER LES SÉDIMENTS POLLUÉS

Orientations de référence :

1D – Lutter contre les pollutions d'origine industrielle

2A – Préserver et reconquérir les milieux humides

Description de l'action

Contexte

Les sédiments pollués peuvent être à l'origine de dysfonctionnements des milieux aquatiques.

Sur le territoire du SAGE, les sédiments sont de mauvaise qualité à l'aval de Saint-Quentin dans la Somme rivière, notamment du fait de très fortes teneurs en PCB, mais aussi de concentrations en métaux lourds importantes. La pollution aux PCB présente sur le secteur aval de Saint-Quentin est la plus importante du bassin Artois-Picardie. Il s'agit d'une pollution historique qui ne semble pas migrer vers l'aval. Un comité interdépartemental de suivi a été mis en place afin de suivre les travaux menés à l'échelle nationale par rapport à ce type de pollution.

La qualité des sédiments s'améliore en aval de Péronne.

La gestion des sédiments pollués est cadrée réglementairement, cependant le SAGE peut servir de relai quant à la problématique PCB et quant à la gestion des sédiments de manière plus globale.

Secteur géographique

Vallée de la Somme et des affluents

Objectif

Améliorer la maîtrise et la gestion des sédiments pollués

Méthode proposée

- Etablir un diagnostic des sources de pollution des sédiments intégrant les éventuelles pollutions accidentelles et les pollutions historiques
- Identifier et localiser à l'échelle du territoire du SAGE quels sont les terrains de dépôts et mettre en place des filières de valorisation ou d'élimination des sédiments
- Assurer le suivi des terrains de dépôts des sédiments pollués par consignation de toutes les informations utiles à ce suivi (quantité et nature des sédiments stockés, qualité des sédiments, ...)
- Sensibiliser les gestionnaires des cours d'eau aux impacts des travaux de dragage et à la nécessité de mettre en place une gestion des sédiments qui soit adaptée à leur qualité.
- Servir de relai aux acteurs du territoire quant aux démarches nationales et interdépartementales des études en cours quant aux pollutions PCB

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle AMEVA, gestionnaires de cours d'eau, SVA, ASPEE

Partenaires techniques pressentis AMEVA, Services de l'Etat, AEAP, CG, Collectivités, Gestionnaires de cours d'eau, ASPEE, SVA

Echéancier/Délai Lancement : 2015
Durée : 3 ans (renouvelable)

Moyens humains 0,5 ETP

Budget Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : AEAP, EPCI

Indicateurs pressentis

1-a19

ACCOMPAGNER LES USAGERS DE L'EAU DANS LA RÉALISATION D'ÉCONOMIES

Orientations de référence :

1F – Optimiser l'utilisation de la ressource et stabiliser la consommation

Description de l'action

Contexte

De façon globale, tous usages confondus, les volumes d'eau prélevés chaque année sur le territoire du SAGE de la Haute Somme augmentent (30 millions de m³ en moyenne annuellement). Bien que la nappe de la Craie soit productive, il semble primordial de stabiliser les prélèvements afin que la pression exercée sur la nappe n'augmente pas.

Les prélèvements les plus importants sont effectués par l'industrie, notamment l'agro-alimentaire, secteur qui a cependant fortement réduit ses prélèvements durant les 10 dernières années. Le secteur agricole est le 2^e utilisateur, sachant que ses prélèvements sont très éparpillés sur le territoire et relativement stables. Les prélèvements pour l'eau potable ont quant à eux tendance à augmenter. Bien que les évolutions tendanciennes ne prévoient pas une croissance démographique importante dans les années à venir, il est nécessaire de parvenir à stabiliser ces prélèvements.

Secteur géographique

Ensemble du territoire

Priorité 1 : les principales pôles urbains qui concentrent les plus importants prélèvements pour l'eau potable et l'industrie (Agglomération Saint-quentinoise, Péronne, Ham, Nesle, Roisel, Monchy-Lagache et Buire-Courcelles). Priorité 2 : les autres communes.

Objectif

Stabiliser les prélèvements dans les eaux souterraines.

Méthode proposée

- Accompagner les collectivités volontaires en :
 - leur apportant des retours d'expérience d'autres collectivités ayant menée une expérience réussie
 - réalisant un état des lieux/diagnostic de leurs pratiques en mettant en évidence les pôles où des économies semblent pouvoir être faites
 - proposant des améliorations sur les installations et/ou les pratiques les plus consommatrices en eau
 - travaillant avec les particuliers pour les sensibiliser aux gestes d'économie d'eau du quotidien
- Communiquer avec le monde industriel et agricole sur les process existants permettant de réaliser des économies d'eau, notamment pour le recyclage de l'eau.
- Sensibiliser tous les utilisateurs de la ressource en eau du territoire.

Mise en œuvre

Maîtrise d'ouvrage potentielle AMEVA, EPCI, Communes, Industries, Exploitants agricoles

Partenaires techniques pressentis AMEVA, AEAP, CRP, CG, Collectivités, Syndicats d'eau potable, Distributeurs privés

Echéancier/Délai Lancement : 2014
Durée : 3 ans (renouvelable)

Moyens humains 0,5 ETP

Budget Coût prévisionnel : € TTC
Financeurs potentiels : AEAP, EPCI

Indicateurs pressentis Volumes d'eau prélevés annuellement